

La contraception pour les femmes et les couples vivant avec le VIH

Objectifs d'apprentissage

Après avoir étudié le module, les prestataires seront en mesure de :

1. Décrire comment le VIH/SIDA affecte les femmes de l'Afrique subsaharienne d'une façon disproportionnée.
2. Expliquer pourquoi les femmes sont particulièrement vulnérables à l'infection au VIH.
3. Décrire le rôle de la planification familiale pour prévenir la propagation du VIH.
4. Enumérer les avantages de la prestation de services de planification familiale à l'intention des femmes et des couples vivant avec le VIH.
5. Décrire le besoin insatisfait en planification familiale de l'Afrique subsaharienne.
6. Décrire les problèmes ou craintes qui sont propres aux situations des clients vivant avec le VIH et qui peuvent influencer leurs choix et décisions en matière de santé de la reproduction.
7. Décrire (de manière générale) la fonction des ARV chez les personnes infectées au VIH
8. Décrire les utilisations prophylactiques des ARV.
9. Expliquer pourquoi et comment les femmes vivant avec le VIH, y compris celles sous traitement ARV, bénéficient de la contraception.
10. Décrire comment structurer les services de façon à faciliter et à soutenir les décisions et les choix des clients vivant avec le VIH.
11. Décrire pourquoi il convient, dans de nombreuses situations, d'intégrer les services de soins et traitement du VIH à ceux de la planification familiale, et expliquer les synergies programmatiques qui peuvent en découler.
12. Citer les avantages de faire participer les hommes aux programmes de planification familiale et aux autres programmes de santé de la reproduction.
13. Décrire les méthodes de contraception qui s'offrent aux femmes et aux couples vivant avec le VIH et comment le statut sérologique affecte la recevabilité de la méthode contraceptive.
14. Décrire les soucis d'ordre théorique sur l'interaction médicamenteuse possible entre la contraception hormonale et les ARV chez les femmes infectées au VIH.
15. Enumérer les aptitudes en matière de counseling qui sont indispensables aux prestataires pour bien conseiller les clients vivant avec le VIH.
16. Décrire les points particuliers que les prestataires devront présenter pendant les séances de counseling aux femmes infectées au VIH, que ce soit aux clientes qui envisagent d'être enceintes ou d'avoir recours à la contraception ou à celles qui utilisent la contraception hormonales et sont sous traitement ARV.
17. Récapituler les conditions que doivent remplir les programmes pour assurer que les services offerts puissent répondre aux besoins des clients vivant avec le VIH.

Note : le module n'est pas destiné à fournir des informations exhaustives sur les méthodes de contraception ou le traitement ARV pour les clients vivant avec le VIH ; par contre, il aborde les questions où les thèmes de la contraception et du traitement ARV se rejoignent. Le module n'est pas destiné à remplacer une formation pratique approfondie sur la prestation des services en planification familiale et en counseling à l'intention des clients vivant avec le VIH, ni à fournir un traitement ARV.